



Guide sur la formation, l'emploi à l'international et l'expatriation

Dossier réalisé par la CCI du Mans et de la Sarthe avec le concours de Sarthe Export et de l'Université du Maine.

Ce document peut-être consulté et téléchargé gratuitement sur le site: www.sarthe-export.asso.fr

Juillet 2006

Préface.....	page 3
La Formation.....	page 4
Les Programmes européens liés à la mobilité étudiante.....	page 5
Le Système ligérien de bourses pour les stages à l'étranger.....	page 7
L'Expatriation.....	page 9
L'Emploi international.....	page 10
Les attestations d'activité ou comment prouver son expérience professionnelle au sein de l'U.E..	page 11
Les aides aux entreprises exportatrices : le crédit d'impôt et le contrat d'emploi export.....	page 12
Adresses utiles.....	page 13

Préface



Le Volontariat International

Le volontariat international permet désormais aux jeunes de 18 à 28 ans de partir en mission à l'étranger. Cette nouvelle formule succède aux CSNE. La mission peut durer de 6 à 24 mois pour le compte d'une entreprise, voire à temps partagé pour plusieurs PME. Le jeune reçoit une indemnité mensuelle comprise entre 1100 et 3700 euros versée par l'entreprise et variable suivant le pays de destination. La mission peut-être commerciale ou technique suivant les besoins de l'entreprise et le profil du jeune. Bien entendu elle peut se terminer par l'embauche de ce dernier. Ubifrance et le CIVI mettent à disposition des entreprises un fichier de 34 000 candidats de tous niveaux de qualification. L'agence publique a mis en place une cellule spécialisée de conseil aux PME accessible par le n° azur 0810 659 659.

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com>

Entreprendre une carrière à l'international en France ou à l'étranger est une affaire souvent passionnante. Cela recouvre en fait des métiers, et donc des formations très diverses. Il faut tenir compte de ses compétences, de son tempérament, de ses aspirations, de la situation du marché du travail.

Les jeunes et les moins jeunes, candidats à un stage à l'étranger ou à une expatriation, sont de plus en plus nombreux à nous consulter.

Un séjour à l'étranger est toujours valorisant, surtout en début de carrière. L'expérience est enrichissante mais elle n'est pas sans risque si le projet n'a pas été bien réfléchi et préparé.

Cela suppose de connaître le « marché » et les conditions de travail, voire d'accueil, dans le pays de destination et de prendre un certain nombre de précautions : nature du contrat de travail, formalités, protection sociale, fiscalité, droits à la retraite, si le séjour doit durer quelque temps...

Il n'est pas inutile non plus de réfléchir à la valorisation de cette expérience et à son retour en France si celui-ci est prévu.

Partir constitue un projet plein d'intérêt, mais aussi une rupture dont il faut évaluer toutes les conséquences culturelles, professionnelles et familiales.

2006 a été décrétée année européenne de la mobilité. Or malgré le marché unique, moins de 2% des Européens vivent et travaillent dans un pays différent, soit à peu près le même pourcentage qu'il y a 30 ans. Nous avons donc de grands progrès à faire, même si selon une estimation du Quai d'Orsay, 2 millions de Français vivent à l'étranger et une grande partie y travaillent. D'après une autre source, il y aurait plus de 1,2 millions de Français installés à l'étranger. A priori, il est donc difficile d'avoir des statistiques précises, l'enregistrement auprès du consulat n'étant pas toujours obligatoire.

Afin de mieux vous orienter, le service d'Appui à l'International vous propose ce petit guide listant les titres de différents documents disponibles à la CCI (livrets, articles, magazines, sites Internet...) portant sur les formations, l'emploi et l'expatriation.

Enfin, il y a bien lieu de rappeler la formule intéressante du Volontariat International en entreprise, le VIE, qui permet aux jeunes jusqu'à 28 ans de vivre une première expérience professionnelle à l'étranger de 6 à 24 mois et aux entreprises de mener une étude de marché, conforter temporairement une filiale... avant une embauche éventuelle du jeune.

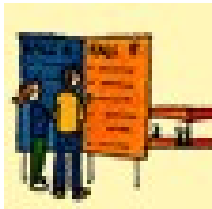
Pour mémoire, signalons également que les entreprises qui "embauchent à l'export" peuvent recourir aux aides des contrats de plan Etat/Région et à l'Assurance Prospection gérée par la COFACE, voire dans certains cas, au crédit d'impôts export établi par la loi de finances 2005 ou au nouveau contrat emploi export.

Francis LANDIER,
Directeur du Service
Appui à l'International
de la CCI du Mans et de la Sarthe

La Formation

- ✓ **Le guide 2006 des formations initiales à l'international***
Inventaire détaillé de toutes les écoles de commerce et formations universitaires.
Avril 2006- MOCI – Hors-série
- ✓ **La Formation Continue : la marche à suivre pour un parcours réussi***
21 décembre 2005 – MOCI n°1733
- ✓ **Formation : choisir son MBA**
13 au 19 janvier 2005 - MOCI n°1685
- ✓ **Dialogue avec les citoyens**
Etudier, se former, faire de la recherche, participer à une activité de jeunesse ou de volontariat dans un autre pays de l'Union européenne.
Documentation de la commission européenne – 2004.
- ✓ **Passeport pour la mobilité**
Apprendre autrement, se former ailleurs
Documentation de la Commission Européenne

*Ces publications sont disponibles en consultation au service d'Appui à l'International de la CCI du Mans.



Salons des formations internationales

Le Salon des formations internationales a été conçu spécialement pour ceux qui souhaitent internationaliser leur parcours d'études et enrichir leur cursus d'une expérience hors de nos frontières.

Plus de cent cinquante exposants : des universités, des écoles de commerce ou d'ingénieurs, des organismes de langues, ainsi que les représentants des institutions de nombreux pays.

Tous se proposent de faire découvrir aux étudiants leurs cursus et leurs programmes d'échanges : le Canada, les Etats-Unis, l'Espagne, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, la Finlande, le Mexique.

Des conférences permettent d'en savoir plus sur les destinations envisageables et sur les différents moyens de s'expatrier. Pour compléter ce périple, il y a lieu de visiter l'espace Information Documentation, aux pôles Multimédia, Tests de langues, Forum Solidarités Etudiantes ou encore à la librairie.

Ce salon a lieu tous les ans, en principe en janvier, à Paris. Pour en savoir plus :

<http://www.megasalon.letudiant.fr>

Tout savoir sur les MBA : <http://www.access-mba.com>

Les programmes européens liés à la mobilité étudiante

Erasmus, Leonardo, Socrates, Da vinci

Si vous êtes étudiant, si l'Europe vous fascine et si vous avez envie de bouger, ne perdez pas une minute et rendez-vous le plus tôt possible au Service Relations internationales de votre université, il y aura certainement quelque chose pour vous.

Le programme Erasmus a été le premier programme mis en place par La Communauté Européenne pour encourager la mobilité des étudiants (1987). Depuis, plus d'un million d'étudiants ont effectué un séjour dans ce cadre. Le temps s'est écoulé, l'Europe s'est élargie et les programmes d'échanges se sont considérablement accrus tant est si bien qu'il est parfois difficile de s'y retrouver !

Qu'est-il nécessaire de savoir avant de s'engager ?

Partir étudier à l'étranger dans le cadre d'Erasmus, c'est profiter des conventions entre son établissement et celui d'un autre pays européen. Ces conventions permettent, notamment, d'être exonéré des droits d'entrée dans l'université d'accueil, de choisir un cursus adapté, d'être aidé sur place, etc. Insistons sur le fait qu'un des aspects les plus importants du Programme Erasmus est le contrat d'études élaboré avant le départ et signé par l'étudiant, l'université d'origine et l'université d'accueil. Ce dernier précise non seulement le programme qui sera suivi mais aussi la façon dont les acquis seront validés par l'établissement d'origine.

Attention au financement !

Les bourses des programmes européens sont des bourses de mobilité vouées à couvrir les frais supplémentaires liés à une période d'études à l'étranger et non le coût entier du séjour. Néanmoins, il y a toujours la possibilité de les compléter avec d'autres sources de financement (région, universités, ministère, etc.).

A qui s'adresser ? Combien de temps à l'avance ?

La première porte à laquelle frapper est incontestablement celle du service Relations Internationales de votre établissement qui vous indiquera comment procéder. En principe, un départ ne peut se faire qu'après, au minimum, une année d'étude et ce exclusivement avec l'accord du responsable de la filière. Une grande majorité des établissements conseillent à leurs étudiants de commencer à façonner leur dossier un an et demi avant le départ.

C'est également au service Relations Internationales de l'université d'origine que vous devez vous adresser pour partir dans le cadre des programmes Leonardo da Vinci (mobilité étudiante dans le cadre d'un stage en entreprise) et Comenius (poste d'assistant en langues étrangères).

Récapitulatif des programmes à destination des étudiants

Ces programmes concernent 31 pays européens et sont gérés en France par l'agence Socrates-Leonardo da Vinci.

✓ Le programme Socrates

Ce programme s'adresse à l'ensemble des acteurs du monde éducatif, il est réparti en différentes actions : Comenius, Arion, Erasmus, Gruntvig, Lingua, et Minerva.

Pour les étudiants :

- **Comenius** a pour but le développement des partenariats scolaires par le biais de projets scolaires, linguistiques, et des bourses individuelles de formation destinées aux futurs enseignants de langues (pour partir comme assistant par exemple)
- **Erasmus** facilite aux étudiants le départ vers un autre pays européen pour une durée allant de 3 à 12 mois, en étant assuré que le cursus suivi sera validé au retour par l'université d'origine. Cette action favorise également la coopération inter-universitaire (mobilité des enseignants).
- **Le programme Leonard da Vinci** donne la possibilité aux jeunes en formation professionnelle, à des étudiants, des demandeurs d'emploi, etc. de partir en stage dans une entreprise en Europe.

Autres actions gérées par l'agence Socrates-Leonardo da Vinci mais ne concernant peu ou pas les étudiants :

- ❖ Le programme Erasmus Mundus : il s'agit d'un programme de coopération et de mobilité destiné à rendre l'enseignement supérieur européen plus compétitif et plus attractif.
- ❖ Le dispositif Europass Formation pour uniformiser les systèmes de formation professionnelle très divers autour de la mobilité
- ❖ Le Label Européen des Langues

Source (Agence Socrates-Leonardo da Vinci)

Adresses / Contacts utiles

Pour obtenir des informations plus détaillées :

Agence Socrates/Leonardo da Vinci France

25 Quai des chartrons -33080 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 00 94 00-Mail : <mailto:contact@socrates-leonardo.fr>

Site Internet : <http://www.socrates-leonardo.fr/index.php>

Site très bien fait et permettant d'obtenir une information claire et rapide.

Europa-Le portail de l'Union Européenne

<http://europa.eu.int/>

Pour un accès direct aux programmes de mobilité européens :

<http://europa.eu.int/comm/education/programmes/programmes/en.html>

et bien sûr...le site de votre (ou votre future) université ou école, rubrique « international » ou relations internationales ».

Système de bourses ligérien pour le départ à l'étranger

TOPE-PARTENAIRE repose sur un partenariat entre la Région et l'établissement ligérien matérialisé par la signature d'une convention. Ce partenariat est proposé aux Centres de Formation Professionnelle Continue, aux Centres de Formation d'Apprentis, aux Lycées, aux IUT, aux Universités et aux Grandes Ecoles. L'engagement des partenaires décrit dans la convention est complété de 2 annexes l'une relative aux projets pédagogique et européen de l'établissement pour les 3 ans à venir ; l'autre concerne la charte de qualité propre à l'établissement qui garantit la qualité des séjours étape après étape.

Dans le cadre de ce partenariat spécifique, la Région accorde des subventions aux jeunes désireux de poursuivre leur formation en Europe.

Ces aides prennent la forme de bourses individuelles en faveur de la réalisation de stages professionnalisant ou de la poursuite d'études à l'étranger.

TOPE-PARTENAIRE se décline en plusieurs « sous-programmes » qui permettent d'identifier des publics spécifiques et de leur accorder des aides particulières.

Voici la liste des différents programmes TOPE :

TOPE PARTENAIRE STANDARD

- *durée minimum* : 3 mois consécutifs révolus
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : étudiant en formation initiale
- *destination* : pays de l'Union Européenne et de l'AELE
- *nature du séjour* : stage ou études ou mixte

TOPE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- *durée minimum* : 4 semaines consécutives révolues
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : stagiaire de la formation professionnelle continue
- *destination* : pays de l'Union Européenne et de l'AELE
- *nature du séjour* : stage

Les conventions TOPE-PARTENAIRE en cours avec les établissements de formation continue conventionnés par la Région seront honorées jusqu'à leur terme. Cependant, elles ne seront pas reconduites puisque les projets de mobilités seront désormais intégrés dans les projets d'actions de formation.

TOPE POST APPRENTISSAGE

- *durée minimum* : 6 mois consécutifs complets
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : diplômé par apprentissage depuis moins de 12 mois
- *destination* : pays de l'Union Européenne et de l'AELE
- *nature du séjour* : séjour professionnel sous contrat de travail

TOPE AXEST

Ce programme a la particularité de mettre en place une réciprocité par des échanges d'étudiants entre des établissements de formation de la Région des Pays de la Loire et les établissements d'enseignement des pays cités en annexe du programme "TOPE".

Les bourses d'accueil sont accordées en proportion du nombre de bourses d'envoi allouées.

TOPE AXEST ENVOI

- *durée minimum* : 3 mois consécutifs révolus
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : étudiant en formation initiale
- *destination* : pays de l'Europe centrale et orientale
- *nature du séjour* : stage

TOPE AXEST ACCUEIL

- *durée minimum* : 1 mois révolu
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : étudiant en formation initiale
- *destination* : région Pays de la Loire
- *nature du séjour* : stage

TOPE FACE (Fonds d'Aide au Commerce Extérieur)

- *durée minimum* : 6 mois consécutifs révolus
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *public* : étudiant en formation initiale de niveau Bac +2 minimum
- *destination* : internationale (cf liste des pays éligibles en annexe 2 du programme "TOPE")
- *nature du séjour* : stage à caractère commercial dans une entreprise étrangère

Un comité de pilotage composé de représentants de l'État (Direction Régionale du Commerce Extérieur), du Rectorat et de la Région des Pays de la Loire, sélectionne sur la base des critères définis dans la convention passée chaque année entre l'État et la Région, les dossiers de demande de bourse pouvant être présentés au titre de ce programme à la Commission Permanente du Conseil Régional.

TOP INTERNATIONAL

- être étudiant diplômé en Pays de la Loire, Bac + 2 ou + 4
- *durée minimum* : 6 mois consécutifs révolus
- *durée maximum aidée* : 12 mois
- *destination* : international
- *nature du séjour* : stages ou études ou mixte poursuivis hors d'Europe pour les étudiants diplômés en fin de cursus

Les candidats sont sélectionnés sur concours par un jury. Les séjours exclusivement linguistiques sont exclus. Les dossiers doivent être impérativement déposés à la Région en octobre.

Les étudiants peuvent recevoir 229 euros par mois pour les frais de séjour avec un plafond de 763 euros pour le financement du voyage aller-retour.

Le programme complet "TOPE" (21 pages) téléchargeable sur le site :

<http://www.paysdelaloire.fr/europe/mobilite/tope.htm#top>

Pour en savoir plus :

- ↪ Contacter le service des relations internationales de son établissement
- ou**
- ↪ Le Pôle Mobilité des Jeunes à la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de l'International et de l'Europe

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9
Tél : 02 28 20 58 70

<mailto:mobilite.jeunes@paysdelaloire.fr>

L'Expatriation

✓ **Expatriation, le guide***

Editions d'Organisation - 2^{ème} édition - Yannick AUBRY - 550 pages - En vente : 43,50 € TTC.

✓ **La mobilité internationale : le vade-mecum de l'expatriation pour les PME***

Collection Mémo Guide du MOCI - Septembre 2004 – 114 pages – 25€ TTC

Réf : 10025 – ISBN 2-913752-04-7

Contact auteur : Sylvette FIGARI, <mailto:sylvette.figari@ubifrance.fr>

Contact achat : Marilyne EZAN, <mailto:moci.achat@ubifrance.fr>

Contact presse : Patricia JURET, <mailto:patricia.juret@ubifrance.fr>

✓ **Le livret du Français à l'étranger**

Informations réglementaires et pratiques à destination des expatriés

Edition 2005 – MFE - 6 € TTC - Téléchargeable du site www.mfe.org

✓ **Premier pas à l'étranger***

Diverses informations sur la recherche de stage, protection sociale, fiscalité, logement...

Edition 2004 – MFE – 6 € TTC - Téléchargeable du site : www.mfe.org

✓ **Le retour en France***

Destiné aux Français résidant à l'étranger et envisageant de revenir en France...

Edition 2004 - MFE.- Gratuit - Téléchargeable du site : www.mfe.org

✓ **Guide des Femmes Françaises à l'étranger***

Guide pratique et juridique sur les droits de la famille et de la mobilité internationale des femmes françaises expatriées.

Edition mars 2006 - MFE. – Téléchargeable du site : www.mfe.org

✓ **Les dossiers pays de la MFE**

Sur 80 destinations, toute l'information indispensable pour préparer son départ : protection sociale, fiscalité, conditions de vie sur place, scolarité, emploi...

En vente 10 € TTC à la Maison des Français de l'étranger. Téléchargeable du site www.mfe.org

En matière d'expatriation, la CCI peut vous orienter vers la Maison des Français à l'Etranger, l'Office des Migrations Internationales et/ou l'ANPE, l'Union des Français à l'Etranger, les Chambres de Commerce et d'Industrie à l'étranger et les différents points contacts dans les pays où vous souhaitez travailler.

*Ces publications sont disponibles en consultation au service d'Appui à l'International de la CCI du Mans.

Salon de la mobilité internationale



Découvrez les salons AVENIR INTERNATIONAL AVENIR EXPORT et AVENIR EXPAT

AVENIR INTERNATIONAL se positionne comme le plus grand événement du Commerce International. Il est soutenu par plus de 60 partenaires privés ou institutionnels 300 exposants, 100 pays représentés, 2 000 experts, 500 conférenciers...

Prochaine Edition : octobre 2007

Pour plus de détails :

<http://www.mondissimo.com>

<http://www.avenir-export.com>

L'Emploi International

✓ **VIE : le contrat jeunes pour débiter à l'étranger***

18 mai 2006 - MOCI n°1755

✓ **Trouver un job à l'étranger / tous les contacts dans 9 pays***

1^{er} juin 2006 - MOCI N°1757

✓ **Le contrat de travail international : nouveaux textes***

18 mai 2006 - MOCI n°1755 pages 42 et 43

*Ces publications sont disponibles en consultation au service d'Appui à l'International de la CCI du Mans.

Le Volontariat International

Quelques conseils avant de partir...

"Avant d'accepter un poste, pensez à :

- Connaître les formalités d'entrée, et vous assurer que vous êtes bien en possession d'une autorisation de travail du pays d'accueil,
- Exiger, au préalable, un contrat de travail ou une lettre d'engagement avant de vous rendre sur votre lieu de travail,
- Attacher une attention particulière à la nature du contrat (détachement, expatriation, local) ainsi qu'à ses clauses (protection sociale, fiscalité, salaires et avantages annexes, voyage A/R pris en charge, conditions de rupture du contrat, recours possible en cas de litige et juridictions compétentes),
- Vous informer sur les conditions de vie et de travail du pays,
- Vous renseigner sur les formalités avant votre départ en informant vos Caisses de Sécurité Sociale, de retraite ainsi que votre Centre des Impôts."

Source : EEI



Le volontariat international permet désormais aux jeunes de 18 à 28 ans de partir en mission à l'étranger. La mission peut durer de 6 à 24 mois pour le compte d'une entreprise, voire à temps partagé pour plusieurs PME. Le jeune reçoit une indemnité mensuelle comprise entre 1100 et 3000 euros versée par l'entreprise et variable suivant le pays de destination. La mission peut-être commerciale ou technique suivant les besoins de l'entreprise et le profil du jeune. Bien entendu, elle peut se terminer par l'embauche de ce dernier. Ubifrance et le CIVI mettent à disposition des entreprises un fichier de 40 000 candidats de tous niveaux de qualification. L'agence publique a mis en place une cellule spécialisée de conseil aux PME accessible par le n° azur 0810 659 659. Environ 3515 VIE étaient en poste à l'étranger en 2005, chiffre à rapprocher du nombre de candidats. Au total, 9000 VIE sont déjà partis et 70 % ont été embauchés par l'entreprise à l'issue de leur mission et 1200 entreprises bénéficient d'un agrément à la procédure.

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com> et <http://www.ubifrance.fr>

Unique en France :
Le VIE PAYS DE LA LOIRE !

La Région des Pays de la Loire propose aux entreprises répondant à certains critères d'éligibilité de prendre en charge la totalité de l'indemnité du VIE sur 12 mois.

Pour en savoir plus :

<http://www.paysdelaloire.cci.fr/actions/international/fichiers/VIE.PDF>

Les attestations d'activité ou comment prouver son expérience professionnelle aux autorités d'un Etat membre .

Le contexte : l'exercice, dans un autre Etat membre de l'Union européenne, d'une activité professionnelle

En vertu du principe de libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne, les ressortissants communautaires doivent pouvoir exercer leur activité professionnelle dans un autre Etat membre.

La mise en œuvre de ce principe peut se révéler délicate car, en l'absence de définition unique des qualifications, le candidat à une profession doit justifier du diplôme requis ou de l'expérience exigée dans l'Etat membre d'accueil: il ne peut pas se prévaloir du diplôme obtenu ou de l'expérience acquise dans l'Etat membre d'origine, alors même qu'il lui permet d'y exercer la même activité !

Cette situation constituant évidemment un obstacle à la réalisation d'un Marché unique, il fallait y remédier...

Le moyen : la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles

Pour faciliter et favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'Union, il était donc nécessaire de fixer une règle générale et de coordonner le plus possible les conditions d'accès aux activités professionnelles :

- ♦ La règle générale :
 - Un diplôme ne peut être exigé que si l'exercice d'une activité professionnelle est subordonné à la détention d'un diplôme particulier : c'est la situation des professions réglementées.
 - Si tel n'est pas le cas, la qualification professionnelle est fixée librement par l'employeur.
- ♦ La coordination des conditions d'accès aux professions réglementées, grâce à :
 - L'harmonisation des formations; ou
 - La reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles.

Pour les professions dont la formation est harmonisée par le droit communautaire, la reconnaissance est automatique : tout ressortissant de l'Union ayant acquis dans un Etat membre l'expérience ou la formation professionnelle fixée par des dispositions communautaires a le droit d'exercer librement la profession concernée sans que l'Etat membre d'accueil ait un quelconque droit d'appréciation.

Pour les autres professions réglementées, le moyen utilisé est la reconnaissance mutuelle des diplômes (et des qualifications professionnelles), grâce à la directive 1999/42/CE qui a une double utilité :

- ♦ Créer un mécanisme de reconnaissance mutuelle des diplômes dans de nombreuses professions relevant de l'artisanat, du commerce et des services aux personnes ou aux entreprises.
- ♦ Faciliter les prestations de services et l'établissement de sociétés lorsque des qualifications sont exigées des dirigeants et cadres par la législation de l'Etat membre d'accueil.

Particulièrement, cette directive prévoit la reconnaissance automatique par l'Etat membre d'accueil de l'expérience professionnelle acquise dans un autre Etat membre, dès lors que cette expérience atteint une certaine durée, fixée en fonction des professions.

Encore faut-il prouver la nature et la durée de cette expérience professionnelle: c'est la raison d'être de l'attestation d'activité. Celle-ci est établie par les CCI dès lors qu'il s'agit d'activités industrielles et commerciales.

<http://europass.cedefop.europa.eu/>

Service à rendre plus visibles les compétences et qualifications des candidats dans toute l'Europe et à favoriser la mobilité en Europe. (CV, passeport des langues...)

*Source Euro Info Centre Pays de la Loire
CCI International Pays de la Loire
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire*

Les aides aux entreprises exportatrices

	Le contrat emploi export	Le crédit d'impôt export
Objectif	Favoriser le développement des missions à l'exportation des entreprises en assouplissant les contraintes liées aux règles du licenciement économique	Inciter les PME à se lancer à l'international par la prospection et le recrutement dédié à l'export
Bénéficiaires	Tout type d'entreprise	PME de moins de 250 salariés et fiscalisées en France, et certaines sociétés de professions libérales
Opérations éligibles (dépenses éligibles, pays ou zone géographique éligible, etc)	Mission effectuée en majeure partie à l'étranger et à durée indéterminée mais d'au moins six mois	Opérations qui ont trait à la prospection commerciale en vue d'exporter en dehors de l'EEE, voire tous pays depuis le 01/01/2006 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les frais et indemnités de déplacements et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter vers tous pays ▪ Les dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients à l'étranger, ▪ Les dépenses de participation à des salons et à des foires expositions à l'étranger, ▪ Les dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise en vue d'exporter dans tous pays.
Caractéristiques et montants (Type de l'aide, modalités, taux minimum, plafond, etc)	<p>Le dispositif soustrait aux règles du licenciement économique les licenciements qui interviennent dans son cadre. L'issue et le terme de la mission ne peuvent être déterminés à l'avance. La mise en œuvre du contrat emploi export s'opère sur la base d'un accord d'entreprise ou de branche.</p> <p>Aux fins d'équilibre, la loi fixe des éléments obligatoires que l'accord collectif de branche ou d'entreprise doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taille et type d'entreprises concernées pour le seul accord collectif, ▪ Catégories de salariés concernés, ▪ Nature des missions à l'exportation concernées ainsi que la durée minimale (au moins 6 mois), ▪ Contreparties en terme de rémunération et d'indemnités de licenciement accordées aux salariés, en terme de formation pour les salariés concernés et mesures indispensables à leur reclassement. 	<p>Le crédit d'impôt prospection commerciale est égal à 50% du montant des dépenses éligibles.</p> <p>L'obtention du crédit d'impôt est subordonnée au recrutement d'une personne affectée au développement des exportations ou au recours à un volontaire international en entreprise affecté à la même mission.</p> <p>Il est plafonné à 40 000€ pour une entreprise et à 80 000€ pour un groupement d'entreprises.</p> <p>Les dépenses éligibles sont les dépenses exposées pendant les 24 mois qui suivent le recrutement de la personne ou du volontaire affecté au développement des exportations</p>
Observations (Restrictions, délais d'instructions, autres aides ayant le même objectif, etc)	<p>Le contrat d'emploi export, défini par l'article 62 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 (art. L.321-12-1 du code du travail), s'inspire du « contrat de chantier » propre au secteur du bâtiment et des travaux publics.</p> <p>Le code du travail et la loi n°2005-32 sont accessibles sur http://www.legifrance.gouv.fr</p>	<p>L'article 23 de la loi de finances pour 2005 (n°2004-1484 du 30 décembre 2004), codifié à l'article 244 quater H du code général des impôts, instaure ce crédit d'impôt.</p> <p>Pour en bénéficier, la PME devra remplir une simple déclaration qui figure en annexe de l'instruction fiscale 4 A-9-05 n°70 du 18 avril 2005, et ce sans fournir de justificatifs. La PME pourra moduler, comme elle le souhaite, sa déduction fiscale sur les exercices fiscaux couverts par la période des 24 mois consécutive au recrutement.</p> <p>Instruction fiscale disponible sur : http://alizer.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2005/cadli ste.htm</p>

Adresses Utiles

Cette liste de contacts n'est pas exhaustive.

Expatriation

<http://www.expatries.org> ou <http://www.mfe.org>

Serveurs de la Maison des Français de l'Étranger (Ministère des Affaires Étrangères), nombreuses monographies sur les pays étrangers, livres du Français à l'étranger, services, conseils...

<http://www.mondissimo.com>

Site sur l'exportation et la mobilité internationale.

<http://www.ufe.asso.fr>

Serveur de l'Union des Français de l'étranger. Nombreuses monographies sur les pays étrangers, démarches à l'expatriation, adresses utiles. En décembre 2005, l'UFE a ouvert un espace emploi sur son site, dont l'objectif est de rapprocher les offres et les demandes.

<http://www.france-expatries.com>

Site proposant des fiches techniques complètes sur l'expatriation.

<http://www.webexpat.com> : informations sur l'expatriation et quelques dossiers pays très complets.

<http://www.omi.social.fr>

Site de l'Office des Migrations Internationales

<http://www.travelexpat.com>

Site généraliste ciblant les professionnels de l'assurance et les assurés. Liens utiles pour tout savoir sur l'emploi à l'étranger, la scolarité, le déménagement, la protection sociale...

<http://www.expats.org>

Magazine des expatriés

<http://www.gereso.com>

Société spécialisée dans la mobilité internationale : documentation, formation, édition et conseils entreprises

Plusieurs Missions Economiques à l'étranger ont ouvert une rubrique stage/ expatriation sur leur site Internet. Pour s'y connecter, il y a lieu de composer l'adresse <http://www.missioneco.org/nom du pays> (en clair ou en abrégé, par exemple gb pour la Grande Bretagne)

<http://citizens.eu.int>

Citoyens d'Europe (droits, travailler, étudier, résider)

Emploi

<http://www.emploi-international.org>

Diffusion des offres d'emploi à l'international, recueillies par l'ANPE.

<http://europa.eu.int/eures>

Portail européen de la mobilité professionnelle (emploi...)

<http://www.touteleurope.fr>

Chercher un emploi en France, chercher un emploi dans un autre pays de l'U.E.

<http://europass.cedefop.europa.eu/>

Service à rendre plus visibles les compétences et qualifications des candidats dans toute l'Europe et à favoriser la mobilité en Europe. (CV, passeport des langues...)

<http://www.apec.asso.fr>

Les offres recueillies par l'APEC y sont disponibles avant la parution dans « Courrier Cadres », conseils, informations pratiques, 17 pays étudiés.

<http://www.civiweb.com> : pour en savoir plus sur la nouvelle formule du volontariat international.

<http://www.insert-export.com>

Site spécialiste de l'export pour les PME-PMI et recrutement. Rubrique "Carnet d'adresses".

<http://www.emailjob.com>, <http://www.stepstone.fr>, <http://www.jobplanet.org>, <http://www.recrunet.com>,
<http://www.monster.com>, www.jobpilot.fr, <http://www.qualiteam.com>, <http://www.directrecrutement.com>
Sites d'offres d'emploi et/ou de recrutement.

<http://www.cadresonline.com>

Site pour faciliter la recherche d'emploi et la gestion de carrière.

<http://www.info-europe.fr>

Guide pratique « Travailler en Europe ».

<http://www.ubifrance.fr>

Vente de listes de filiales françaises à l'étranger.

<http://www.sarthe-export.asso.fr>

Le cadre juridique du contrat de travail international (rubrique actualités et réglementations internationales).

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr>

Dossiers thématiques et fiches pratiques sur le recrutement d'un travailleur étranger

Stages

<http://www.kapstages.com>

Site dédié à la recherche de stages ou de stagiaires en Europe.

<http://www.10000stages.com>

Europe : dépôt de CV et consultation d'offres

<http://www.directetudiant.com>

Pour les recherches de stages (recherche par niveau d'études et secteur d'activité)

<http://www.afij.org>

Association qui facilite l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et propose des offres d'emplois notamment à l'étranger

<http://www.loffice.org>

Office national de garantie des séjours et stages linguistiques.

<http://www.ofaj.org>

Aide aux étudiants voyageant en Allemagne.

<http://www.councilexchanges.org> <http://www.ciee.org>

Stages-Jobs Outre-atlantique (Council on International Educational Exchange)

<http://www.delegationquebec.fr> ou www.immigrer.com

Association Pays Nantais - Québec

<http://www.idees-stages56.com>

Stages, entreprises de l'Ouest de la France.

<http://www.pass-pro.org>

Site d'offres et de demande de stages de l'Université de Nantes

<http://www.cyberworkers.com>

Télétravail et offres de prestations, 70 pays.

<http://europa.eu.int/ploteus>

Sites d'informations sur l'éducation et la formation professionnelle dans tous les pays européens.

Espace Emploi International (ouvert conjointement par l'OMI et l'ANPE)

48 Bd Bastille
75012 PARIS
Tél. : 01.53.02.25.50
Fax : 01.53.02.25.96
E-mail : com.eei-omi@anpe.fr

4 rue du Printemps
B.P. 125
44703 NANTES ORVAULT CEDEX
Tél. : 02 40 59 52 78
Fax : 02 40 94 18 92
E-mail : mailto:eei.nantes@anpe.fr

Maison des Français de l'étranger (Ministère des Affaires Etrangères)

34 rue la Pérouse
75116 PARIS

Tél. : 01.43.17.60.79
Fax : 01.43.17.70.03

Union des Français de l'étranger

28 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Tél. : 01.53.25.15.50
Fax : 01.53.25.10.14

Centre d'information sur le volontariat international

30-34 rue la Pérouse
75116 PARIS

N° Azur : 0810 10 18 28

Caisse de chômage des expatriés

GARP
14 rue de Mantes
92703 COLOMBES

Tél. : 01.46.52.20.32

Caisse des Français de l'étranger

12 rue de la Boétie
75008 PARIS

Tél. : 01.40.06.05.80

Centre de liaison européen et international de Sécurité Sociale

11 rue de la Tour des Dames
75436 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01.45.26.33.41

Caisse de retraite pour la France et l'extérieur

4 rue Colonel Driant
75040 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01.44.89.43.41

Centre des Impôts et Trésorerie des non-résidents

9 rue d'Uzès
75002 PARIS

Tél. : 01.44.76.18.00

UNISTRAT Assurances (filiale de la Coface)

161-163 rue de Courcelles
75017 PARIS

Tél : 01.44.29.93.00
Fax : 01.47.66.77.10



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU MANS ET DE LA SARTHE